



CRPM CPMR

CONFÉRENCE DES RÉGIONS PÉRIPHÉRIQUES MARITIMES D'EUROPE  
CONFERENCE OF PERIPHERAL MARITIME REGIONS OF EUROPE

6, rue Saint-Martin 35700 RENNES - F  
Tel. : + 33 (0)2 99 35 40 50 - Fax : + 33 (0)2 99 35 09 19  
e.mail : [secretariat@crpm.org](mailto:secretariat@crpm.org) - web : [www.crpm.org](http://www.crpm.org)

2 FEVRIER 2010

**SEMINAIRE « LE TRANSPORT EN MEDITERRANEE -LES RTE-T »**  
**MURCIA, LE 4 FEVRIER 2010**

**Synthèse de l'intervention de Patrick Anvoin,**  
**Directeur à la CRPM en charge des transports**

**15 ans de mobilisation interrégionale sur les transports dans le cadre de la CRPM**

Après avoir œuvré pour l'essentiel sur la sécurité maritime, la CRPM essaie depuis 1995 de mieux introduire les questions territoriales et de gouvernance dans les réflexions communautaires sur les transports :

- avec des réussites : nomination d'un coordinateur européen sur les Autoroutes de la mer (ADM), introduction des ADM dans le règlement financier RTE-t, interventions au Parlement Européen pour adapter le programme Marco Polo

- et des déceptions : une négociation des lignes directrices actuelles du RTE-t et des 30 projets prioritaires où l'influence régionale est restée faible ; une approche insuffisamment transversale du thème par la CRPM ; une sous-représentation du mode maritime dans l'allocation des fonds communautaires dédiés au transport : FEDER, Marco Polo, budget RTE-t

S'agissant d'une organisation de **Régions Périphériques Maritimes**, les priorités en matière de transports (au-delà du seul RTE-t) sont :

- la place des Régions dans la gouvernance de la politique européenne des transports
- la périphéricité/l'accessibilité/la cohésion territoriale, autant d'éléments mis à l'agenda depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne
- le développement du transport maritime, et notamment là où le marché seul ne satisfait pas aux besoins

**La révision du RTE-t , occasion d'une relance de l'activité « transports » à la CRPM**

Un groupe de travail intercommissions, présidé par l'Aragon, est chargé de préparer la position de la CRPM dans le cadre de la révision actuelle du RTE-t. La Commission Interméditerranéenne de la CRPM y est représentée par Murcia et Andalucia.

Ce groupe a préparé la réponse de la CRPM au Livre Vert de la Commission européenne de février 2009, mettant l'accent sur :

- la nécessité de voir se concrétiser le concept des ADM, pouvant évoluer vers une notion plus intermodale, en incluant des trajets terrestres entre deux traversées maritimes successives
- l'accent à faire porter sur les ports et les plateformes logistiques
- la nécessité de combiner l'approche « infrastructures » avec une approche « services »
- le besoin de concilier amélioration de l'accessibilité et développement durable, ce qui est parfois difficile pour les régions peu accessibles
- la question des voisinages de l'Europe : quelle ouverture paneuropéenne du RTE-t sans distorsion de concurrence au détriment des ports européens ?

Cette réponse au livre vert posait la question d'un nouveau type d'axe intégrateur à envisager : « les larges corridors géographiques verts »

La CRPM prévoit de tenir un séminaire sur le RTE-t le 7 juin à Saragosse (date toutefois à confirmer) avant la tenue dans cette même ville et sur le même thème d'une réunion des Ministres des transports de l'UE. Cette réunion visera à établir une position de l'organisation **sur les aspects non-géographiques de la révision**. Il s'agira d'une réunion du groupe de travail inter-commissions élargie à d'autres experts des aspects régionaux du RTE-t.

Ce document de Saragosse sera mis en discussion au Bureau Politique de la CRPM le 11 juin en Norvège, comme une première étape de la position de la CRPM sur ce dossier.

### **Etre présents sur les trois piliers du RTE-t**

Dans son Livre Vert, et dans sa réflexion engagée depuis, notamment dans le cadre de groupes d'experts, la Commission (DG TREN) aborde trois piliers. La CRPM tentera de faire des propositions sur chacun des trois, avec un calendrier et des modalités différenciés :

- **un pilier conceptuel** : c'est ici que les Régions doivent proposer des critères, des modalités, inscrites dans les futures lignes directrices, qui garantiront « juridiquement » la prise en compte de leurs priorités. Earmarking maritime des lignes budgétaires ? Consultation obligatoire des Régions ? Normes d'accessibilité minimales ? Vadémécum précis pour des ADM qui sortent enfin des cartons ?... Avec l'aide des experts de ses Régions, la CRPM doit pouvoir faire des propositions en juin 2010. Elle doit également préciser ce qu'elle attend du pilier géographique, en termes de contenu théorique, mais pas encore de cartes.

- **le pilier géographique** : réseau principal, réseau global, en remettant en question le concept de projets prioritaires, la Commission incite les Régions à ouvrir collectivement dans un cadre transnational pour élaborer leurs « corridors » ou axes prioritaires. La CRPM, avec ses Commissions géographiques dispose d'un cadre idéal pour y travailler, et la Commission Interméditerranéenne a déjà lancé ce chantier. Une fois que le calendrier communautaire aura été précisé, il reste à voir comment et quand la CRPM pourra présenter le paysage d'ensemble de ses propositions géographiques, en évitant l'écueil – souvent reproché aux Etats-membres – de se contenter d'une simple addition de priorités de sous-ensembles. Il est sans doute des corridors « trans-bassins » que nos Régions se doivent de promouvoir ensemble.

- **le pilier financier** : beaucoup d'idées sont déjà évidemment émises dans ce domaine. La CRPM se donne l'année 2010 pour adopter une première vision d'ensemble sur le type et le niveau de financement souhaitables pour toutes les politiques territoriales qu'elle entend promouvoir, aux niveaux régional et transnational.

### **De nouveaux acteurs à rencontrer, de nouveaux pouvoirs à évaluer, de l'expertise à réunir**

Un nouveau Commissaire, Siim Kallas, prend en charge les transports à la Commission européenne. Brian Simpson préside désormais la Commission transports du Parlement Européen. Bien connue à la DG TREN et dans les services du Parlement Européen, la CRPM doit établir des relations avec ces nouveaux interlocuteurs, en partenariat avec ses Commissions géographiques.

La CRPM est à l'initiative et assure le secrétariat d'un Intergroupe mers et zones côtières au Parlement européen. Présidé par Corinne Lepage, Vice-Présidente de la Commission Environnement du PE, cette instance est en cours d'élaboration de son agenda et de choix de ses priorités. Il conviendra de faire en sorte que cet intergroupe prenne à son compte l'enjeu du développement du transport maritime spatialement équilibré.

Face à ces enjeux, un autre défi s'offre à la CRPM, celui de disposer de toute l'expertise nécessaire pour nourrir des propositions crédibles, face à d'autres groupes d'intérêt bien installés près des arcanes communautaires. Toutes les Commissions géographiques de la CRPM sont invitées à contribuer à cet effort collectif.